

Retraites : « Nous n'avons pas fini d'entendre parler de la réforme » (Valérie Batigne, Sapiendo)



© Valérie Batigne

« Lorsque la [Cour des comptes](#) indique que le déficit, déjà présent aujourd'hui, sera plus élevé dans dix ans et plus important encore dans vingt ans, cela signifie clairement que la situation actuelle est insatisfaisante pour garantir un équilibre financier des retraites dans un avenir proche. Nous n'avons pas fini d'entendre parler de la réforme des retraites », indique Valérie Batigne, fondatrice et dirigeante de Sapiendo, à News Tank le 20/02/2025.

Ces déclarations font suite à la remise du rapport de la « Mission flash » sur la situation financière du système de retraite au Premier ministre François Bayrou par la Cour des comptes, le même jour.

« Ce qu'il faut retenir, c'est la trajectoire : la Cour des comptes chiffre un déficit en forte progression pour les années à venir et notamment à partir de 2030. Cela sous-entend que d'autres réformes seront nécessaires », selon Valérie Batigne.

« Il n'y a là aucune surprise : la démographie reste un facteur déterminant. »

Valérie Batigne, fondatrice et dirigeante de Sapiendo, répond à News Tank

Que pensez-vous du choix de la Cour des comptes de ne pas intégrer dans son

rapport ce qui a trait aux pensions des fonctionnaires ?

Ce qui est intéressant, c'est précisément son choix de ne pas l'intégrer et de comprendre pourquoi.

Même si ce déficit n'est pas directement pris en compte dans le calcul global, son montant est mentionné. La Cour des comptes indique clairement un montant de sur cotisation de l'État estimé à 42 Md€.

Certes, ce chiffre n'est pas ajouté au déficit global, mais la Cour des Comptes ne l'élude pas le sujet.

Comment comprenez-vous ce choix de ne pas intégrer ces données dans le rapport ?

Le montant en jeu est considérable : 42 Md€. L'intégrer représenterait un écart très important, par rapport aux déficits évoqués dans le rapport.

Il s'agit d'un choix méthodologique. La Cour des comptes applique une continuité dans ses méthodes comptables, et intégrer ces montants représenterait un changement notable. Elle reste donc fidèle aux principes qu'elle applique habituellement.

Ce choix est également diplomatique. Pour ceux qui souhaitent voir ces montants mis en évidence, l'information est disponible et facile à identifier. Pour ceux qui préfèrent qu'ils ne soient pas directement intégrés aux calculs du déficit, ils ne le sont pas.

Enfin, cet arbitrage a une dimension politique. Il existe des différences notables entre les différents régimes de retraite : certains sont bien plus solides financièrement que d'autres. L'intégration de ce déficit aurait pu brouiller l'analyse en mettant sur le même plan des régimes aux équilibres financiers très différents. Ce choix évite donc de masquer les spécificités de chaque régime sous un chiffre global trop élevé.

Que reprenez-vous des projections établies par la Cour des comptes ?

Ce constat sous-entend que d'autres réformes seront nécessaires. »

Ce qu'il faut retenir, c'est la trajectoire : la Cour des comptes chiffre un déficit en forte progression pour les années à venir et notamment à partir de 2030. Ce constat sous-entend que d'autres réformes seront nécessaires.

Lorsque la Cour des comptes indique que le déficit, déjà présent aujourd'hui, sera plus élevé dans dix ans et plus important encore dans vingt ans, cela signifie clairement que la situation actuelle est insatisfaisante pour garantir un équilibre financier des retraites dans un avenir proche. Cette analyse est cohérente avec les tendances démographiques. Il n'y a là aucune surprise : la démographie reste un facteur déterminant.

En d'autres termes, cela signifie que des ajustements seront nécessaires, car les règles actuelles ne garantissent pas, même à court terme, un retour à l'équilibre du système.

Nous n'avons pas fini d'entendre parler de la réforme des retraites.

Ce rapport permet-il d'envisager des pistes de travail, en vue de la renégociation de la réforme des retraites ?

Les pistes sont clairement évoquées à la fin du rapport et ce sont celles que nous connaissons déjà. La Cour évoque ainsi quatre leviers :

- Le recul de l'âge de départ à la retraite, qui peut être abordé sous deux angles : soit par un **report de l'âge légal** (1^{er} levier), avec un chiffrage à 65 ans, soit par un **allongement de la durée de cotisation** (2^e levier) avec une estimation à 176 trimestres (soit 44 ans).

Le rapport souligne que cette mesure est particulièrement efficace, car elle agit simultanément sur deux aspects : elle augmente le nombre de cotisants tout en réduisant le nombre de bénéficiaires des prestations.

- La **hausse des cotisations**, une mesure classique.

Cependant, le rapport souligne une contrepartie importante : cette hausse entraînerait une destruction d'emplois et une perte de richesse. Une augmentation des cotisations renchérirait le coût du travail pour les entreprises exportatrices, ce qui affecterait leurs prix à l'international et, en interne, pourrait entraîner une hausse des prix pour les consommateurs.

- La **baisse de l'indexation des pensions**. Il s'agirait d'un moindre ajustement des pensions, en réduisant leur indexation par rapport à l'inflation. Une piste déjà appliquée d'ailleurs par certains régimes de retraite.

Ce type de mesure aurait un effet relatif de diminution des pensions sur le long terme.

Manquent-ils des données dans ce rapport pour une meilleure compréhension de la problématique de la réforme des retraites, selon vous ?

Le rapport aurait pu mettre plus en évidence le choc démographique. Cet élément a évidemment été pris en compte dans les analyses de la Cour, mais il aurait peut-être mérité d'être davantage explicité. D'autant qu'il s'agit d'un fait objectif qui explique l'ensemble de la situation, sur lequel il existe un consensus.

En effet, les déséquilibres défavorables à notre système de retraite trouvent leur origine dans l'évolution démographique du pays : il y a de moins en moins de personnes en âge de cotiser et de plus en plus en âge de partir à la retraite.

C'est ce qui pousse continuellement à ajuster notre système par répartition, afin de s'adapter à une évolution démographique défavorable à ce modèle. Des réformes semblent ainsi nécessaires en raison de cette évolution. On peut d'ailleurs noter que de nombreux pays occidentaux ont dû s'y soumettre.

Reste donc maintenant à savoir comment les partenaires sociaux peuvent s'entendre pour préserver l'avenir de notre système de retraite et son équilibre financier.



Valérie Batigne

- Présidente, fondatrice @ Sapiendo

Consulter la fiche dans l'annuaire

Parcours

Depuis septembre 2015

Sapiendo

Présidente, fondatrice

Janvier 2009 - août 2015

VB Capital Conseil

Présidente, fondatrice

Octobre 2005 - décembre 2008

Deutsche Bank

Managing Director - Structuration Dérivés Actions

Juin 1997 - octobre 2005

Société Générale

Managing Director- Structuration Dérivés Actions

Décembre 1993 - juin 1997

Gide Loyrette Noel

Avocate

Établissement & diplôme

1989 - 1992

HEC Paris (Ecole des hautes études commerciales de Paris)

Master 2 Fiscalité internationale